Espagne

En Andalousie, on importe des fe

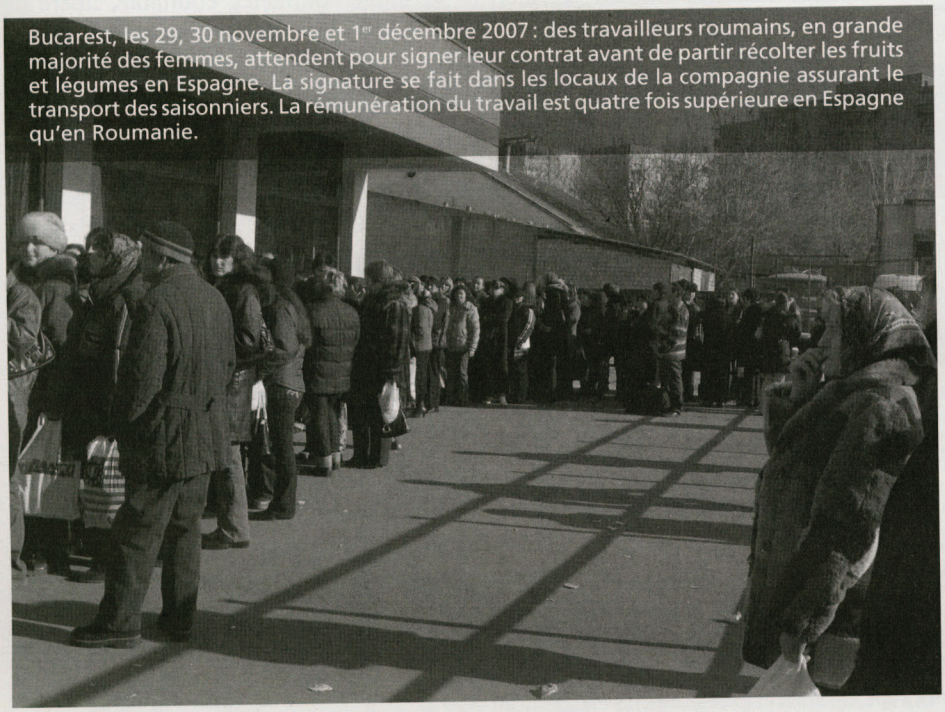

Bucarest, les 29, 30 novembre et 1er décembre 2007 : des travailleurs roumains, en grande majorité des femmes, attendent pour signer leur contrat avant de partir récolter les fruits et légumes en Espagne. La signature se fait dans les locaux de la compagnie assurant le transport des saisonniers. La rémunération du travail est quatre fois supérieure en Espagne qu'en Roumanie.

De janvier à avril, les étalages européens de fruits et légumes se couvrent de taches rouges : ce sont les fraises cultivées dans la région de Huelva, en Andalousie, ramassées par des Roumaines, des Ukrainiennes, des Polonaises ou des Marocaines sous « contrats d'origine ».

Le système de contrat d'origine (*contratación en origen*) fonctionne depuis 2001 en Espagne. Il s'apparente à celui pratiqué en France[1] et permet d'importer le temps que dure la récolte les bras les moins chers du marché international de main d'œuvre. En 2006 à Huelva, 33000 travailleurs sont venus en autobus de Roumanie, d'Ukraine, de Pologne et du Maroc pour la récolte de « l'or rouge » de ce bout d'Espagne : la fraise.

L'Andalousie est aujourd'hui la première zone exportatrice de produits maraîchers pour l'ensemble de l'Europe. Dans ce cadre, la province de Huelva s'est spécialisée depuis les années 1980 dans la production de fraise. Le mode de culture importé de Californie permet de produire à une saison où n'existe aucune concurrence, soit de janvier à avril. La production de « l'or rouge » ne peut cependant exister qu'en exploitant à moindre coût des travailleurs venus de pays pauvres : l'immigration est ainsi considérée comme un facteur clé de la rentabilité. Afin d'assurer la disponibilité en main d'œuvre sans s'exposer aux risques de recrutement massif de migrants « illégaux », les syndicats locaux d'agriculteurs organisent depuis 2001-2002 le recrutement de femmes en Pologne, en Roumanie, en Ukraine ou au Maroc. Cette année, une « expérience pilote » est menée avec le Sénégal (voir encadré).

« Les femmes génèrent moins de conflits, elles ont les mains plus délicates, elles sont plus travailleuses, et plus humbles. »

Il s'agit de fournir une main d'œuvre bon marché tout en s'assurant du retour dans son pays du travailleur migrant à la fin du contrat. Comme le précise un représentant de l'organisation d'agriculteurs FresHuelva : « *Dans une économie de marché, l'administration et les entreprises essayent d'amener les personnes les moins polémiques possibles.* »

On sélectionne donc des femmes parce qu'elles « génèrent moins de conflits, elles ont les mains plus délicates, elles sont plus travailleuses, et plus humbles »[2], principalement celles qui ont une expérience dans l'agriculture, qui ne sont pas trop maigres, ni trop grosses, pas trop jeunes, pas trop fêtardes et ayant dans le pays d'origine des charges familiales – enfants en bas âge – afin de s'assurer de leur retour une fois la saison terminée.

Les syndicats agricoles participent à l'organisation des flux migratoires et donnent le droit à leurs adhérents de choisir leurs travailleurs selon la nationalité. Dans les discours des recruteurs pointent une nette préférence pour les Roumaines et les Polonaises par rapport aux Marocaines « *qui n'ont pas la même culture, la même religion... Le problème des travailleuses marocaines, c'est que quand je dois les répartir aux agriculteurs, ils n'en veulent pas. Des 350 de cette année, il m'en reste 50 sur les bras… et je dois encore placer toutes les Sénégalaises.* »

Comment légitimer de telles pratiques ? Selon la structure andalouse de la Coag (Coordination des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs), ce « service intégral de recrutement » permet d'éviter les mouvements désordonnés de l'immigration clandestine et ses corollaires : insuffisance d'infrastructures locales, problèmes de logements, de services sanitaires, développement du

Un travail sur plusieurs mois

Après des études en sciences politiques, Emmanuelle Hellio est partie cet automne pour quatre mois et demi en Andalousie dans le cadre d'un travail sur l'agriculture intensive et les migrations saisonnières en Europe, coordonné par la Confédération paysanne en partenariat avec diverses associations et syndicats européens[1]. Elle est accueillie par le SOC (Sindicato obrero del campo) et travaille, entre autres, avec deux chargées d'étude actuellement en Roumanie – pays d'origine de nombreux travailleurs saisonniers de l'agriculture industrielle européenne – et en Italie, dans la région des Pouilles où s'est notamment développée la culture intensive de la tomate.

(1) www.emi-cfd.com/echanges-partenariats

mmes pour exporter des fraises

racisme et de la xénophobie… Ainsi, selon les syndicats agricoles, il serait préférable de faire son marché aux travailleurs dans les pays pauvres qui ceinturent la zone de « développement » européen, alors que de nombreux travailleurs sans-papiers sur place ne peuvent obtenir d'emploi. Ce serait la preuve que la démarche ne relève pas de la simple volonté de faire baisser les coûts de production, mais bien d'une « *contribution à l'insertion sociale des travailleurs et de leurs familles à travers l'emploi, pour qu'ils puissent s'installer en Espagne de manière digne et stable avec les garanties maximales de légalité.* »[3]. La légitimation du processus permet en plus de capter des subventions européennes destinées à la lutte contre le racisme et la xénophobie (projet « *Aeneas Cartaya* », intitulé « projet de gestion éthique de la migration temporaire, ou projet « *Equal Arena* »).

Et les politiques dans tout ça ? Ils collaborent à tous les niveaux à un système qui « enrichit » la province, par exemple en subventionnant les syndicats patronaux à hauteur de 150 000 euros pour que ceux-ci puissent monter des services de recrutement capables de gérer la « fastidieuse bureaucratie » du recrutement à l'étranger.

Dans la pratique, les travailleuses ayant un « contrat d'origine » sont en situation de dépendance totale par rapport à leur employeur. Le plus souvent, on ne leur paye pas leurs heures supplémentaires, ni les jours fériés. Alors qu'elles viennent travailler pendant l'ensemble de la saison, elles ne peuvent légalement revendiquer que 18 jours de travail par mois. Elles sont de plus soumises à une période d'essai de quinze jours, pendant laquelle elles peuvent être renvoyées en Roumanie si l'employeur n'est pas satisfait de leur travail, sans que ni lui ni le syndicat auquel il est affilié ne leur paye le billet de retour en autobus.

Malgré tout, à la fin de la saison, nombre de femmes ne rentrent pas dans leur pays d'origine. Comme le confirme fataliste un responsable local de la Coag : « *Il est clair que beaucoup d'entre elles finissent dans la prostitution, mais que peut-on y faire ? Ici, au moins elles travaillent…* »

L'immigration jetable comme modèle de coopération ?

Jesús Caldera, ministre du travail espagnol, considère que le recrutement de travailleurs saisonniers à l'étranger est un outil de développement des pays d'origine. Cette année, l'Espagne se tourne pour la première fois vers le Sénégal. 2000 Sénégalais recrutés par « contrats d'origine » viendront travailler sur des bateaux de pêche et 700 Sénégalaises sont attendues en janvier pour ramasser les fraises dans la région de Huelva.

Lors d'une visite officielle au Sénégal début novembre, le ministre espagnol était accompagné de représentants du secteur de la fraise et d'un groupe d'entreprises qui possède plus de 500 bateaux de pêche dans le monde entier, « *deux secteurs qui manquent de main d'œuvre* ». Les travailleurs seront « recrutés et formés au Sénégal par la coopération espagnole », cinq centres de formation ayant été créés sur place à cette fin. L'objectif est « d'éviter la tragédie des jeunes Sénégalais qui s'embarquent dans les *cayucos*[1] », grâce à des contrats légaux à la fin desquels les étrangers peuvent rentrer dans leur pays.

Le but déclaré est de contribuer au développement du Sénégal, de deux façons : d'un côté les travailleurs pourront aider leurs familles en leur envoyant une partie de leurs salaires, et pourront au retour contribuer au développement de leur pays en utilisant l'expérience acquise pendant leur période de travail.

Jesús Caldera a rencontré au Sénégal le ministre de la Formation navale et le ministre de l'Intérieur, puis le ministre des Affaires sociales et enfin le Président de la République, Abdoulaye Wade. Ce qui lui a permis de tirer un bilan très positif de son séjour sénégalais : « *Toutes ces personnes considèrent que l'Espagne s'est convertie en modèle de coopération et désirent que l'Europe suive ses pas* »[2].

(1) Barques de pêche traditionnelle du Sénégal ou de Mauritanie, aujourd'hui utilisées pour emmener aux Canaries depuis les côtes africaines les candidats à la migration clandestine.
(2) Pour consulter l'article en espagnol sur la visite de Jésus Caldera au Sénégal : http://europapress.es

Dans un champ de fraises de la région de Huelva (Andalousie) : si le ramassage des fruits est de plus en plus dévolu aux femmes recrutées dans l'Est de l'Europe ou au Maroc, l'épandage manuel de pesticides est souvent effectué par des travailleurs africains.

Georges Bartoli

Emmanuelle Hellio,
chargée de mission du programme Leonardo en Andalousie sur les migrations en agriculture

(1) Géré par l'Anaem (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations). L'agence rassemble les missions et les moyens de l'Office des migrations internationales (OMI) et du Service social d'aide aux émigrants (SSAE) (cf. dossier CS n°195 - décembre 2005).
(2) « De/vueltas al campo. El trabajo de las mujeres en una agricultura globalizada », Alicia Reigado Olaizola, en ¡Que hace esta Fresa en tu mesa! La situación de l@s trabajadores de la fresa en Huelva, la resistencia es fértil, Publidisa, 2006.
(3) Guia practica para la contratación de trabajadores en el campo agrario (Guide pratique pour l'embauche de travailleurs saisonniers agricoles), Coag Huelva, Especial Empleo Agrario, Labrando futuro, periódico bimestral de información agraria, n°43 : Especial diciembre 2003.